**Informations sur la classification paracanoe 2016**

**Généralités**

Le but de la classification est de minimiser l'impact du handicap sur le résultat de la compétition, de telle sorte que le succès d'un(e) athlète dans la compétition dépende de ses qualités techniques et stratégiques, de son entraînement et sa forme physique plutôt que des potentialités liées à son type de handicap. La classification est un processus continu dans lequel tous les athlètes sont soumis à une observation régulière des classificateurs afin d'assurer la cohérence et l’équité pour tous les athlètes.

La démarche de classification est une démarche volontaire de l’athlète qui souhaite bénéficier de ce classement pour courir dans les catégories paracanoe. Il s’engage à respecter l’ensemble des procédures de classification.

Les classes et procédures de classification sont rappelées dans [l’annexe paracanoe](http://www.ffck.org/renseigner/savoir/texte_reference/reglements_sportifs_2015/AS_2014_XX_PARA_ANNEXES_RS_2015.pdf) des règlements de course en ligne de la FFCK. En 2016, les classes ICF 2008-2014 (LTA/TA/A) et DS (déficient sensoriel) restent en application dans les compétitions nationales françaises.

Attention ! Les athlètes non classifiés souhaitant participer aux courses de sélection Equipe de France paracanoe 2016 devront se signaler afin d’être classifiés provisoirement, lors des championnats de France de Fond à Poses en fonction des nouveaux critères de la Fédération Internationale (KL1/KL2/KL3/VL1/VL2/VL3).

**Comment se faire classifier ?**

Les sessions de classification se déroulent avant les championnats de France de Fond (printemps) et de Vitesse (juillet). L’athlète doit solliciter son inscription à la session de classification nationale de son choix en utilisant le formulaire spécifique disponible sur le site. Il doit se présenter à la session de classification aux horaires qui lui seront indiqués muni des documents suivants :

1. Le formulaire de consentement de classification, signé par l’athlète et validé par un témoin majeur
2. Le diagnostic médical complété par le médecin
3. Le formulaire d’Informations médicales d’urgence, signé par l’athlète et validé par un témoin majeur
4. Le certificat médical, délivré par le médecin traitant.

N.B. : Pour les athlètes désirant participer aux sélections en équipe de France, il est demandé de faire en même temps le certificat médical en français et en anglais pour être prêt à participer à une classification internationale.

**Pour toute information complémentaire**

|  |  |
| --- | --- |
| Vianney HAUTBOIS Référent paracanoë de la commission nationale course en ligne vianney.hautbois@gmail.com | Marie-Anne TOURAULT Conseillère technique fédérale canoë-kayak à la Fédération Française Handisport [canoekayak@handisport.org](mailto:canoekayak@handisport.org) / 06 22 91 82 57 |
| Jean Christophe GONNEAUD  Conseiller technique chargé de mission handikayak   [jcgonneaud@ffck.org](mailto:jcgonneaud@ffck.org) / 06 09 02 58 97 |  |